

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: 8 (2011)

Artikel: Vie familiale : eglise et modernité ne font pas bon ménage
Autor: Couchepin, Sylvie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sylvie Couchepin a obtenu un master en histoire contemporaine à l'Université de Fribourg en 2009. Elle est actuellement assistante de recherche dans un projet en trois parties, dirigé par le professeur Francis Python, sur l'évolution du catholicisme romand depuis 1945. Sa thèse de doctorat portera sur la famille.

Vie familiale

Eglise et modernité ne font pas bon ménage

La vie familiale n'échappe pas à la doctrine catholique des années 1945 à 1955. En Suisse romande, La Semaine catholique dicte aux clercs comment «restaurer» la famille en publiant certains textes des autorités catholiques. Le Bulletin paroissial s'adresse aux fidèles en les encourageant à respecter la doctrine catholique par des fictions moralisantes. Deux discours pour un même objectif: préserver la famille catholique traditionnelle, nombreuse, pieuse et patriarcale.

«Dans l'ordre de la nature, parmi les institutions sociales, il n'en est aucune que l'Eglise ait plus à cœur que la famille. Le Christ a élevé à la dignité de sacrement le mariage, qui en est comme la racine. La famille elle-même a trouvé et

Famille à Estavannens, 1923
© Photo Glasson Musée gruérien.
G-10-15-0009-01



trouvera toujours dans l'Eglise défense, protection, appui contre tout ce qui regarde ses droits inviolables, sa liberté, l'exercice de sa haute fonction.»¹

Cet extrait d'un discours de Pie XII prononcé en 1951 rappelle à quel point la famille est importante aux yeux de l'Eglise, et particulièrement lorsque la modernité s'en mêle. Les textes de *La Semaine catholique*, l'organe officiel du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, ainsi que ceux du *Bulletin paroissial*², mensuel lu par la grande majorité des foyers catholiques romands, témoignent effectivement du souci presque obsessionnel manifesté par l'institution de «restaurer» la famille catholique, menacée selon elle par les multiples dangers de la vie d'après-guerre. En se fondant sur les deux sources imprimées précitées, cet article propose de faire une sorte de portrait de la doctrine familiale catholique dans la décennie de 1945 à 1955, une période jugée décadente par l'Eglise qui demeurait pourtant encore toute-puissante face à ses fidèles³, juste avant la tempête des années 1960-1970. Nous verrons ainsi comment l'Eglise préparait les jeunes au mariage, et comment elle leur rappelait la ligne de conduite à suivre une fois mariés. La préparation au mariage nous amènera à parler de la morale conjugale et des devoirs du couple: engendrer et éduquer les enfants; ces devoirs nous conduiront à évoquer les rôles des genres définis par la doctrine catholique. Nous pourrons ainsi saisir les malaises de l'Eglise quant au destin de la famille catholique traditionnelle au travers de deux discours différents et parfois contradictoires, l'un s'adressant aux clercs (*La Semaine catholique*) et l'autre aux simples fidèles (*Le Bulletin paroissial*).

Commençons par ce qui précédait le mariage. Avant de s'engager pour la vie, les futurs mariés avaient la possibilité de suivre des cours. Pour former de bonnes familles, des «cours de préparation au mariage», qui existent aujourd'hui encore, étaient effectivement organisés par l'Eglise. Lors de ces cours, appelés aussi «journées pour fiancés», les jeunes gens écoutaient les conseils d'un prêtre, d'un père de famille et d'un médecin (notons l'absence de femmes), chargés d'insister «surtout sur la vocation au mariage, sacrement qui bénit et sanctifie le contrat à la fois spirituel et corporel conclu indissolublement et qui fonde un foyer chrétien et fécond»⁴ tout en condamnant «sans rémission [...] les flirts et toutes ces amours légères» et en bénissant «la chasteté stricte dans les fréquentations jusqu'au mariage».⁵ Dans la

¹ PIE XII: Discours au Front de la famille et à l'Association des familles nombreuses d'Italie, le 26 novembre 1951, in *La Semaine catholique*, 6 décembre 1951, pp. 738-742.

² Le *Bulletin paroissial* comprend une partie commune aux différentes paroisses abonnées, à laquelle s'ajoute une partie propre à chaque paroisse. Nous avons consulté ce que l'Œuvre de Saint-Augustin, l'éditeur, appelle «spécimen», autrement dit les feuillets communs à toutes les paroisses, et donc lus dans toute la Suisse romande.

³ Altermatt considère que les années 1920 à 1950 marquent l'âge d'or du milieu catholique en Suisse. ALTERMATT, Urs: *Le Catholicisme au défi de la modernité*, Payot, Lausanne, 1994, p.112.

⁴ DEMIERRE, M.: *A propos de la préparation au mariage*, in *La Semaine catholique*, 6 juin 1946, pp. 339-340.

⁵ *Ibid.*



Famille à Villars-d'Avry, 1937
©Photo Glasson Musée gruérien.

G-10-15-0241-03

méthode à adopter lors de ces cours, il est précisé aux intervenants de ne pas trop en dire, mais juste assez pour que les futurs mariés ne vivent pas dans le péché: «S'il n'est pas indiqué de parler aux jeunes ex professo des droits et des devoirs des époux, des fautes conjugales, de l'avortement, de la stérilisation, de la continence périodique, etc., [...] il semble nécessaire d'être précis et complet pour ceux qui vont prochainement fonder un foyer. Il y a tant de préjugés et d'idées fausses [...] qu'un médecin chrétien et qu'un père de famille expérimenté peuvent faire un bien immense et prévenir de nombreux écarts en éclairant les auditeurs sur leurs droits et leurs devoirs de fiancés et d'époux, sur les risques que courent les époux en abusant du mariage pour leur âme, pour leur amour et pour leur santé et même en les prémunissant contre des interprétations fausses, immorales de la continence périodique.»⁶

Ces propos nous amènent directement à évoquer ce que l'Eglise attend avant tout des couples: engendrer. Pie XII le rappelle en ces termes: «La vérité est que le mariage, comme institution naturelle, en vertu de la volonté du Créateur, a pour fin première et intime non le perfectionnement personnel des époux mais la procréation et l'éducation de la nouvelle vie.»⁷

⁶ *Ibid.*

⁷ PIE XII: discours aux sages-femmes italiennes d'octobre 1951, in *La Semaine catholique*, 15 novembre 1951, p. 704.



Famille dans la région de Broc, vers 1930.

© Photo Glasson Musée gruérien.
G-P-01-0019

Quel que soit le contexte, l'idéal de la famille nombreuse est constant dans la doctrine catholique. Cette préoccupation nataliste coïncide cependant dans les années 1940 avec celle des autorités politiques, inquiètes de la baisse de la natalité observée depuis 1900.⁸ Contrairement aux politiques, ce n'est pas le dépeuplement de la Suisse qui effraye l'Eglise, bien que l'argument patriotique soit également avancé, mais surtout les fautes graves commises par certaines familles, à savoir la limitation des naissances ainsi que les interruptions de grossesse. Ces inquiétudes sont au cœur de nombreux textes des évêques helvétiques relayés par *La Semaine catholique*. Lors de leur conférence annuelle à Einsiedeln, les évêques suisses s'insurgent ainsi en 1951⁹ «contre les atteintes honteuses – qu'elles soient légales,¹⁰ ou illégales – à la vie naissante, y compris celles qui tendent à rendre infécondes les femmes et les mères de famille»¹¹. Pourtant, à la fin de cette même année 1951, lors du congrès de l'Union catholique italienne des sages-femmes, Pie XII ouvre une brèche dans la doctrine inflexible de l'Eglise en matière de morale conjugale, en admettant sous certaines conditions et dans certaines circonstances la possibilité d'utiliser la continence périodique comme méthode de contraception.¹² Le pape confirme cette prise de position en rappelant quelques jours plus tard, dans son discours au Front de la famille et à l'Association des familles nombreuses d'Italie, avoir affirmé «la légitimité et en même

⁸ PRAZ, Anne-Françoise: *Du réduit à l'ouverture, la Suisse de 1940 à 1949*, Collection Mémoire du Siècle, Editions Eiselé, Prilly/Lausanne, 1995, p. 70.

⁹ Comme ils l'avaient fait en 1947, et le répèteront en 1953 et en 1954.

¹⁰ Rappelons que le Code pénal fédéral de 1942 autorise l'avortement thérapeutique.

¹¹ *La Semaine catholique*, 12 juillet 1951, p. 435.

¹² *La Semaine catholique*, 15 novembre 1951, pp. 693-709.

temps les limites – bien larges en vérité – d'une «régulation des naissances», laquelle, contrairement à ce qu'on nomme «contrôle des naissances», est compatible avec la loi de Dieu.» Et il va plus loin en ajoutant: «On peut même espérer (mais en cette matière l'Eglise laisse naturellement l'appréciation à la science médicale) que celle-ci réussira à donner à cette méthode licite une base suffisamment sûre.»¹³ Face à l'avortement, la doctrine de l'Eglise demeure cependant intraitable. Jamais ce «meurtre», cet «attentat direct à la vie innocente»¹⁴, ne peut être justifié, quand bien même il pourrait sauver la vie de la mère¹⁵.

Bien que totalement nouvelles, les déclarations de Pie XII sur la méthode Ogino ne remettent pas en cause la doctrine fondamentale de l'Eglise qui souhaite des familles fécondes et ne supporte aucune entrave à la nature. De plus, cet assouplissement de la position pontificale concernant la contraception semble avoir été passé sous silence dans les publications destinées aux fidèles.¹⁶ C'est du moins le cas du *Bulletin paroissial*, qui ne retient du discours aux familles nombreuses d'Italie que les passages affirmant la nécessité de protéger la vie et la famille¹⁷. Ainsi, les couples qui ne veulent pas ou peu d'enfants pour des raisons de confort sont vivement critiqués par les moralistes du *Bulletin*. Pour atteindre les fidèles et les dissuader d'avoir recours à la contraception ou à l'avortement, les auteurs redoublent d'imagination pour créer des fictions moralisantes¹⁸. Ainsi peut-on lire des articles surprenants, comme cette mise en scène d'un dialogue entre un couple sans progéniture et un enfant qui n'existe pas, mais qui voudrait être celui de ce couple. Au fil de la discussion, l'homme maintient qu'il ne veut pas d'enfant tandis que la femme change d'avis. L'enfant profère alors des menaces contre l'homme égoïste: «Les plaisirs matériels que tu cherches avec tant d'avidité te lasseront un jour. Un jour votre foyer vous paraîtra vide, affreusement vide. Pour le remplir vous achèterez un chien pour avoir quelqu'un à caresser, quelqu'un à qui parler! Quelle déchéance! Quelle existence d'égoïste! Quelle vie gâchée! Malheur à celui qui met une limite à son amour: il sentira son cœur se dessécher dans sa poitrine! Malheur à qui pèche contre la vie: il trouvera la mort, la mort lente, celle qui vient avant l'heure!»¹⁹ Dans le même esprit, des articles font le portrait de couples qui possèdent un animal de compagnie, mais qui refusent d'avoir des enfants sous prétexte

¹³ *La Semaine catholique*, 6 décembre 1951, p. 742.

¹⁴ *Le Bulletin paroissial* parle d'«assassinat». *Spécimen du Bulletin paroissial*, oct. 1947, pp. 9-10.

¹⁵ Voir les discours de Pie XII de 1951 cités précédemment.

¹⁶ Claude Langlois rappelle que «cette prise de position fut mal reçue par les théologiens classiques, dans la mesure où, faite au cours d'une allocution suscitée par un colloque professionnel, elle représentait le degré zéro de l'autorité dans la panoplie complexe des productions textuelles pontificales.»

LANGLOIS, Claude: «Les mémoires fluctuantes d'une institution religieuse: L'Eglise catholique et la régulation de la sexualité conjugale (vers 1815-1968)», in *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle*, n° 100, Academic Press, Fribourg, 2006, p. 255.

¹⁷ Voir l'article «J'ai le droit à la vie» in *Spécimen du Bulletin paroissial*, janvier 1952, pp. 7-8.

¹⁸ Ces articles sont souvent issus de la plume peu progressiste de Jean-Emile Buffet (J.-E. B.), curé de Genève, auteur de la quasi-totalité des textes de morale familiale du *Bulletin paroissial* dans les années 1945-1955 et jusqu'en 1966.

¹⁹ *Spécimen du Bulletin paroissial*, octobre 1945, p. 10.



de manquer de moyens ou pour éviter le désordre²⁰. Notons que souvent, dans les exemples choisis, les deux conjoints sont salariés, le travail des femmes étant largement décrié et considéré comme dévastateur pour la famille. Nous y reviendrons. Ouvertement critiques, ces articles sont suivis d'histoires positives, voulues émouvantes, dans lesquelles des femmes enceintes refusent d'avorter contre l'avis unanime de leur entourage et les railleries de leur famille. Certaines, condamnées à mourir par les médecins en cas d'accouchement, se sacrifient pour leur enfant, mais finissent toujours par survivre elles aussi.²¹ Contrairement aux textes des années 1920, les articles de 1945 à 1955 ne font pas véritablement l'éloge des familles nombreuses, mais se contentent de saluer le courage de certaines mères généreuses.²²

Nous l'avons dit, l'éducation va de pair avec la procréation dans ce que la doctrine considère comme le but premier du mariage. L'Eglise attend des familles qu'elles fassent de leurs enfants de bons catholiques. Lors de leur conférence annuelle de 1946, les évêques suisses réaffirment l'importance sociale de l'éducation familiale: «La première communauté à laquelle incombe le devoir d'éduquer, celle dont dépend pour la plus large part le bonheur ou le malheur des

Famille à Romanens, 1938.
© Photo Glasson Musée gruérien.
G-10-15-0259-02

²⁰ Par exemple, *Spécimen du Bulletin paroissial*, mars 1947, pp. 15-16.

²¹ *Spécimen du Bulletin paroissial*, août 1949, pp. 14-15, ou juillet 1947, pp. 9-10.

²² Pour le début du XX^e siècle, voir PRAZ, Anne-Françoise: *De l'enfant utile à l'enfant précieux: filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg, 1860-1930*, Antipodes, Lausanne, 2005, pp. 389-412.



peuples, est la famille.»²³ Dans le terme «famille», il faut comprendre ici «femme». Il suffit d'ailleurs pour s'en apercevoir de poursuivre la lecture du texte des évêques suisses de 1946: «C'est de l'attitude spirituelle et morale de la femme que dépendent, en grande partie, l'éducation, la culture et la religion des peuples.»²⁴ Selon la doctrine catholique, les rôles des genres sont effectivement très bien définis: hommes et femmes n'ont ni les mêmes aptitudes, ni les mêmes devoirs. «Cérébral» et «volontaire», l'homme est le «chef de famille» dont le rôle essentiel est de garantir la sécurité matérielle du foyer, mais aussi celui d'imposer son autorité. «Le chef de maison... C'est le mari, évidemment!»,²⁵ ainsi commence un article du *Bulletin paroissial* sur le même ton léger mais révélateur que celui qui conseille à l'épouse d'obéir, «ainsi le veut la Loi divine», de ne pas se révolter, de ne pas faire «en sa présence, le contraire de ce qu'il dit» et qui conclut: «Soyez soumise à votre mari, respectueuse de son autorité, surtout devant les enfants. Le Papa, digne de ce nom, doit toujours avoir raison!»²⁶ On l'aura compris, la soumission est un devoir d'épouse. Cependant, la mission première de la femme catholique, c'est d'être une mère et une ménagère. On attend d'elle de la douceur, de la discrétion, de la piété, une morale sans faille, etc. Les qualités exigées de la femme et de la jeune fille catholique sont légion. Elles lui serviront à élever ses enfants, à transmettre les valeurs de la foi catholique.

Selon l'Eglise, la modernité menace en premier lieu la femme, et, par elle, directement la famille. Son rôle de mère et de ménagère vertueuse et discrète est mis en péril par la mode, la littérature²⁷, la politique, le travail féminin: en d'autres termes, par tout ce qui pourrait lui insuffler une quelconque volonté d'émancipation. Les évêques suisses expriment d'ailleurs «leur gratitude aux femmes et aux mères qui [demeurent] en dehors d'une action politique qui ne leur convient pas»,²⁸ alors que Pie XII admet que la femme peut jouer un rôle politique, à condition que ce soit pour défendre la famille et le rôle traditionnel de la femme²⁹. Le travail féminin n'est toléré que lorsqu'il est provisoire et absolument nécessaire. Une femme qui travaille est une femme égoïste qui prive le foyer de sa présence et met en danger la nation.³⁰

Comme souvent dans *Le Bulletin paroissial*, les auteurs oscillent entre la production d'articles très virulents déplorant la «déchéance féminine», et des éloges pour les mères

²³ *La Semaine catholique*, 11 juillet 1946, pp. 417-419.

²⁴ *Idem*.

²⁵ *Spécimen du Bulletin paroissial*, décembre 1952, pp. 13-14.

²⁶ *Spécimen du Bulletin paroissial*, février 1946, p. 20.

²⁷ L'existentialisme est montré du doigt, mais également la «mauvaise littérature», les illustrés et autres revues immorales et dangereuses pour les jeunes filles incapables de discernement.

²⁸ Compte rendu de la Conférence des évêques suisses des 3-4 juillet 1950, in *La Semaine catholique*, 20 juillet 1950, p. 427.

²⁹ PIE XII: «discours au congrès de l'Union nationale des ligues féminines catholiques du 11 septembre 1947», *La Semaine catholique*, 18 septembre 1947, pp. 526-527. Remarquons que le discours de Pie XII aux dirigeantes féminines de l'action catholique italienne d'octobre 1945 approuvant le suffrage féminin n'a pas été relayé par *La Semaine catholique*, ni par *Le Bulletin paroissial*.

³⁰ Ainsi peut-on lire ceci dans un mémorandum de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques envoyé au Bureau international du travail: «Si les femmes mariées sont, en grand nombre, intégrées à la production, les conditions de vie de l'homme et de l'enfant deviennent défavorables à leur santé, à leur équilibre mental, à leur développement intellectuel et les conséquences en sont certaines sur la productivité présente et future de la nation.», in *La Semaine catholique*, 19 juin 1952, p. 397.



catholiques parfaites. On retrouve ainsi systématiquement des odes à la bonté maternelle dans les numéros du mois de mai, dans lesquelles la mère est assimilée à la Vierge.³¹ Cependant, si les éloges pleuvent sur les saintes du foyer, pour les femmes qui fument, se maquillent, s'habillent trop légèrement, travaillent hors du foyer pour gagner de l'argent, ou lisent de la littérature jugée immorale, la condamnation est sans appel; en témoigne cet extrait: «Et maintenant, toi, jeune fille moderne, tu obliges à faire baisser les yeux pour qu'on admire tes jambes! Et tu t'étonnes que les jeunes gens ne soient pas toujours convenables avec les jeunes filles. Mais vous, jeunes filles, dans votre tenue, êtes-vous toujours convenables avec les jeunes gens?... Peut-on reprocher au serpent de manger l'oiseau qui s'est déplumé?»³²

Les moralistes du *Bulletin* accusent également les femmes modernes de briser des ménages: «Des femmes, des épouses, des mères! Voilà trop souvent les créatures que le démon parvient à utiliser pour perdre les foyers... N'est-ce pas par une femme déjà que l'éternel Ennemi a réussi à introduire le péché dans le monde? Que d'époux, de pères de famille sont arrachés à leur foyer, à leurs enfants, par des femmes!»³³ Seules gardiennes de la morale, les femmes sont accusées de la dégradation des mœurs. Dans cette perspective, les divorces sont en augmentation à cause des séducentrices perverties par la mode. De plus, en leur qualité d'éducatrices, elles sont également coupables des dérives morales des futurs adultes. Leur mauvais exemple et leur engagement

Famille à Bulle, vers 1926.
© Photo Glasson Musée gruérien.
G-18-24-04-01

³¹ Ainsi, par exemple, «toute ménagère ressemble à la Vierge». *Spécimen du Bulletin paroissial*, juillet 1947, p. 18.

³² *Spécimen du Bulletin paroissial*, juin 1946, p. 17.

³³ «Des femmes de mauvaise vie, ennemis des foyers», in *Spécimen du Bulletin paroissial*, février 1954, p. 10.



«Aux jeunes filles»

«L'avenir de la jeune fille reste longtemps enveloppé d'incertitude, surtout quand elle a choisi la voie du mariage.

Elle ignore si elle aura des prétendants, s'ils auront les qualités qu'elle désire. Après le mariage, elle ignore si son foyer sera éprouvé par des maladies, des mésententes, des revers de fortune, ou brisé par la mort.

Malgré le mystère qui l'entoure, la jeune fille doit préparer son avenir par la prière; elle demandera à Dieu de lui trouver un bon mari, c'est une grande grâce; elle consultera ses parents et surtout, de son côté, elle cherchera à acquérir les qualités qui feront d'elle une bonne ménagère, une mère dévouée, une chrétienne exemplaire.

Elle se tiendra en garde contre l'instinct, dangereux s'il n'est pas dominé et sagement discipliné, qui la porte à rechercher les jeunes gens, et elle suivra le chemin de la vertu qui tient le milieu entre deux excès opposés.

Sans se croire une recluse absolue!... elle fuitra la vie dissipée, se souvenant que l'ange Gabriel n'a pas trouvé la Vierge Marie sur le trottoir. Elle évitera une tenue négligée ou ridicule ou provocante; elle cherchera à mériter l'attention et l'estime d'un jeune homme sérieux par ses qualités intérieures plus que par ses attraits extérieurs.

Elle réservera son cœur pour celui à qui elle veut donner toute son affection et, pour devenir une épouse fidèle, elle commencera par se conduire en jeune fille réservée et irréprochable.

Pour devenir une bonne ménagère, elle s'adonnera activement à tous les travaux de la science du ménage: cuisine, lessivage et nettoyage, couture et coupe, soin des enfants et des malades, ordre, propreté, élégance de la maison, comptabilité et connaissance pratiques, jardin.

Ecoutez ce qu'écrivait un journal arabe:

«Quand une jeune fille vous plaît, arrangez-vous pour la voir éplucher des pommes de terre.

Si elle fait de grosses pelures, c'est qu'elle est dépensièrre;

Si elle n'extirpe pas les yeux avec la pointe de son couteau, c'est qu'elle est paresseuse;

Si elle ne lave pas les patates avant de les éplucher, ou si elle n'emploie qu'une eau, c'est qu'elle n'est pas propre;

Si elle met beaucoup de graisse pour les cuire, c'est qu'elle est gourmande;

Si elle les laisse brûler, c'est qu'elle est sans soin... Ne l'épousez pas... elle vous rendrait malheureux.»

Donc, mesdemoiselles, attention!»

Spécimen du Bulletin paroissial de septembre 1945, p. 17.

dans la vie publique ne leur permettent pas d'éduquer correctement les enfants qui, plus tard, deviendront égoïstes, ne voudront pas d'enfant, auront recours à la contraception et perpètreront des «crimes contre la vie naissante».»

Toute l'énergie de l'Eglise consacrée à la «restauration de la famille» est en somme un grand cri d'angoisse face à un monde moderne bouleversant les traditions catholiques. La situation réelle n'est pourtant pas aussi catastrophique que le laissent entendre les textes de 1945-1955³⁴; cependant, noircir le tableau permet à l'institution de réaffirmer une doctrine immuable, qui a refusé la modernité jusqu'à la remise en question du Concile Vatican II. Nous n'avons appréhendé qu'une facette du problème: le discours de l'Eglise au travers de deux publications. Mais qu'en est-il des pratiques? Comment les fidèles s'accommodaient-ils de la doctrine imposée? Il semble certain que l'Eglise ne comprenait pas la réalité vécue par les fidèles. Malgré les bonnes intentions du Concile, cet écart entre la réalité et le discours ecclésial n'a fait que se creuser un peu plus.

³⁴ Pour s'en convaincre, il suffit de regarder l'évolution des statistiques des divorces en Suisse dans la période qui nous occupe. Ce n'est qu'au milieu des années 1960 que la courbe du taux de divortialité fait un bond. CALOT, Gérard (et al.): *Deux siècles d'histoire démographique suisse; album graphique de la période 1860-2050*, Office fédéral de la statistique, Berne, 1998, pp. 71-76.



Bibliographie

ALTERMATT, Urs ▶

Le catholicisme au défi de la modernité, Payot, Lausanne, 1994.

LANGLOIS, Claude ▶

Les mémoires fluctuantes d'une institution religieuse: l'Eglise catholique et la régulation de la sexualité conjugale (vers 1815-1968), in *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle*, numéro 100, Academic Press, Fribourg, 2006, pp. 245-257.

PRAZ, Anne-Françoise ▶

De l'enfant utile à l'enfant précieux: filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg, 1860-1930, Antipodes, Lausanne, 2005, pp. 389-412.

SEVEGRAND, Martine ▶

Les enfants du bon Dieu, les catholiques français et la procréation au XX^e siècle, Albin Michel, Paris, 1995.

La Semaine catholique de la Suisse romande, Imprimerie catholique, Fribourg, 1945-1955.

Le Bulletin paroissial, Œuvre de Saint-Augustin, St-Maurice, 1945-1955.

